

TOUR CYCLISTE DES U17 MIXTE & DAMES

**DU 17 AU 20
JUILLET 2025**



Mot du Président

Chers passionnés de cyclisme,

Chers jeunes athlètes,

Chers partenaires et supporters,

C'est avec une immense fierté que le Comité Régional de Cyclisme de Martinique vous souhaite la bienvenue à cette nouvelle édition du **Tour Cycliste U17 Mixte & Dames de Martinique**, une compétition devenue incontournable pour nos jeunes espoirs du cyclisme.

Cette année encore, durant **quatre jours de course intense**, nous aurons le plaisir d'accueillir sur nos routes des équipes venues de **Guadeloupe**, de **France hexagonale**, ainsi qu'une **délégation belge**, qui viennent enrichir le plateau de cette belle épreuve. Cette diversité donne toute sa dimension à ce Tour, où l'échange, le respect et la progression personnelle sont au cœur du projet.

Au-delà de l'esprit de compétition, cette course met en lumière des valeurs essentielles : **le dépassement de soi**, **l'engagement collectif** et **le respect des règles**. Chaque étape est une occasion pour nos jeunes coureurs de se mesurer à eux-mêmes autant qu'aux autres, dans un cadre exigeant mais encadré avec rigueur. Nous mettons un **accent tout particulier sur la sécurité** : respect du code de la route et sensibilisation permanente sont nos priorités pour garantir le bon déroulement de cette épreuve.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des clubs, encadrants, partenaires institutionnels et privés, ainsi que les bénévoles, sans qui cet événement ne pourrait avoir lieu. Merci aussi aux familles qui soutiennent, encouragent et accompagnent ces jeunes tout au long de leur parcours.

Une mention spéciale pour Christian ROCHER, Will MARTIAL, Philippe VICTORIN qui ont œuvré au démarchage ainsi qu'à la préparation de ce Tour.

À tous les participants : **donnez le meilleur de vous-mêmes**, faites honneur à votre maillot et à votre discipline. Qu'importe le résultat final, chaque coup de pédale est une victoire en soi.

Ensemble, fédérons, construisons le cyclisme martiniquais de demain.

Sportivement,

Patrick NORESKAL
Le Président du Comité Régional de Cyclisme de Martinique

TOUR CYCLISTE U17 Mixte et DAMES

JEUDI 17 JUILLET 2025

ANNEAU CYCLABLE LAMENTIN - Stade Yves Adèle

Contre-La-Montre Individuel

Prologue18H00 Rass. Anneau Cyclable

Appel des coureurs : 18H4519H00 Départ 1ère Equipe

N° De Route	Itinéraires	Kms parcourus	Kms restants	Heure de passage		Indications
				33km/h	35km/h	
	LAMENTIN					
	Départ - Anneau Cyclable	0	2,2	19:00	19:00	DEPART REEL
	Tour 1	0,5	1,7	19:00	19:00	
	Tour 2	1,1	1,1	19:02	19:01	
	Tour 3	1,6	0,6	19:02	19:02	
	Tour 4 - Arrivée	2,2	0	19:04	19:03	ARRIVEE

TOUR CYCLISTE U17 Mixte et DAMES

VENDREDI 18 JUILLET 2025

VAUCLIN - VAUCLIN

Etape en ligne

Etape 1

13H00 Rassemblement : Gare Routière

Appel des coureurs : 13H45

14H00 Départ Réel

N° De Route	Itinéraires	Kms parcourus	Kms restants	Heure de passage		Indications
				33km/h	35km/h	
	VAUCLIN					
RN6	Gare Routière	0,00	80,30	14:00	14:00	DEPART REEL
RN6	Entrée Macabou					PC1
RN6	Sommet Massel	7,70	72,60	14:14	14:13	PM1 - Cat.3
RN6	Bourg Marin	10,60	69,70	14:19	14:18	
RN5	Giratoire Poirier	17,10	63,20	14:31	14:29	
RN5	Sainte Luce	19,90	60,40	14:36	14:34	PC2
RN5	Bretelle Diamant	24,50	55,80	14:44	14:42	
RD7	Giratoire Les Coteaux	24,80	55,50	14:45	14:42	
RD7	Bourg Diamant	31,20	49,10	14:56	14:53	Ouv. Rav.
RD7	Sommet Morne Blanc	36,10	44,20	15:05	15:01	PM2 - Cat.2
RD7	Giratoire Bourg Anses d'Arlets	38,50	41,80	15:10	15:06	
RD7	Sommet Galochat	43,00	37,30	15:18	15:13	PM3 - Cat.2
RD7	Anses à l'Ane	45,40	34,90	15:22	15:17	
RD7	Bourg - Trois Ilets	48,00	32,30	15:27	15:22	PC3
RD7	Bretelle Rivière Salée	53,10	27,20	15:36	15:31	
RN5	Giratoire Rivière Salée	53,60	26,70	15:37	15:31	
RN5	Giratoire Petit Bourg	55,80	24,50	15:41	15:35	
RN7	Eglise Petit Bourg	57,20	23,10	15:44	15:38	
RN8	Croisée EDF	58,00	22,30	15:45	15:39	
RD6	Bourg saint Esprit	61,60	18,70	15:52	15:45	Ferm. Rav.
RD6	Carrefour Saint Laurent	65,10	15,20	15:58	15:51	
RD6	Bourg François	68,90	11,40	16:05	15:58	
RN6	Giratoire Martienne	69,20	11,10	16:05	15:58	
RN6	Sommet Morne Lacroix	70,90	9,40	16:08	16:01	PM4 - Cat.3
RN6	Morne Carrière	74,70	5,60	16:15	16:08	
RN6	Giratoire Château Paille	78,80	1,50	16:23	16:15	
RN6	Gare Routière - Vauclin	80,30	0,00	16:26	16:17	ARRIVEE

TOUR CYCLISTE U17 Mixte et DAMES

SAMEDI 19 JUILLET 2025

RIVIERE PILOTE - RIVIERE PILOTE

Etape en ligne

Etape 2 - Tronçon 1

07H00 Rassemblement : Bourg Riv. Pilote

Appel des coureurs : 07H45

08H00 Départ Réel

N° De Route	Itinéraires	Kms parcourus	Kms restants	Heure de passage		Indications
				33km/h	35km/h	
	RIVIERE PILOTE					
RN8	Bourg	0,00	69,30	8:00	8:00	DEPART REEL
RD18A	Rocher Zombi	0,20	69,10	8:00	8:00	
RN8	Giratoire Poirier	2,50	66,80	8:04	8:04	
RN5	Bourg Marin	10,20	59,10	8:18	8:17	
RN6	Sommet Morne Coubaril	12,40	56,90	8:22	8:21	PM1 - Cat.3
RN6	Bretelle Vauclin	18,70	50,60	8:34	8:32	PC1
RN6	Morne Carrière	23,80	45,50	8:43	8:40	PM2 - Cat.3
RN6	Dostaly	27,40	41,90	8:49	8:46	
RN6	Morne Lacroix	30,50	38,80	8:55	8:52	
RN6	Giratoire Martienne	32,30	37,00	8:58	8:55	Ouv. Rav.
RN6	Giratoire Quatre Croisées	36,00	33,30	9:05	9:01	
RN6	Giratoire Fond Savane	37,20	32,10	9:07	9:03	
RN6	Giratoire Carrere	41,90	27,40	9:16	9:11	
RN6	BAC Ducos	43,40	25,90	9:18	9:14	
RN8	Giratoire de l'Abbattoir	44,70	24,60	9:21	9:16	
RN8	Giratoire La Mary	44,80	24,50	9:21	9:16	
RN8	Lapalun	45,50	23,80	9:22	9:18	
RN8	Carrefour ancien EDF	48,80	20,50	9:28	9:23	
RN7	Eglise Petit Bourg	49,70	19,60	9:30	9:25	
RN5	Giratoire Petit Bourg	50,60	18,70	9:32	9:26	
RN5	Rivière Salée	52,30	17,00	9:35	9:29	Ferm. Rav.
RN5	Sainte Luce	63,80	5,50	9:56	9:49	
RN5	Giratoire Poirier	66,70	2,60	10:01	9:54	
RN8	Bourg - Rivière Pilote	69,30	0,00	10:06	9:58	ARRIVEE

TOUR CYCLISTE U17 Mixte et DAMES

SAMEDI 19 JUILLET 2025

RIVIERE PILOTE - SOMMET REGALE

Contre-La-Montre Individuel

Etape 2 - Tronçon 2

14H00 Rassemblement : Cimetière Riv. Pilote

Appel des coureurs : 14H45

15H00 Départ 1er Coureur

N° De Route	Itinéraires	Kms parcourus	Kms restants	Heure de passage		Indications
				16km/h	20km/h	
	RIVIERE PILOTE					
RN8	Cimetière	0	7,1	15:00	15:00	DEPART REEL
RN8	La Mauny	3,1	4	15:11	15:09	
RN8	Préfontaine	3,7	3,4	15:13	15:11	
RN8	Baudel	4,7	2,4	15:17	15:14	
RN8	Arrivée Sommet Régale	7,1	0	15:26	15:21	ARRIVEE

TOUR CYCLISTE U17 Mixte et DAMES

DIMANCHE 20 JUILLET 2025
SAINT ESPRIT - SAINT ESPRIT
Etape en ligne

Etape 3

13H00 Rassemblement : Pl. des Fetes - St. Esprit

Appel des coureurs : 13H45

14H00 Départ Réel

N° De Route	Itinéraires	Kms parcourus	Kms restants	Heure de passage		Indications
				33km/h	35km/h	
	SAINT ESPRIT					
RD6	Place des Fetes	0,00	77,60	14:00	14:00	DEPART REEL
RD6	Carrefour Saint Laurent	3,70	73,90	14:06	14:06	
RD6	Bourg François	7,80	69,80	14:14	14:13	PC1
RN6	Giratoire Martienne	8,10	69,50	14:14	14:13	
RN6	Sommet Morne Lacroix	9,90	67,70	14:18	14:16	PM1 - Cat.3
RN6	Sommet Morne Carrière	16,60	61,00	14:30	14:28	
RN6	Giratoire Château Paille	20,70	56,90	14:37	14:35	
RN6	Station Bourg Vauclin	21,20	56,40	14:38	14:36	PC2
RN6	Sommet Massel	29,60	48,00	14:53	14:50	PM2 - Cat.3
RN5	Bourg Marin	32,50	45,10	14:59	14:55	Ouv. Rav.
RN5	Giratoire Poirier	39,00	38,60	15:10	15:06	
RN5	Sainte Luce	41,80	35,80	15:16	15:11	PC3
RN5	Giratoire Désert	44,20	33,40	15:20	15:15	
RN5	Giratoire Céron	46,70	30,90	15:24	15:20	
RN5	Rivière Salée	52,10	25,50	15:34	15:29	
RN5	Giratoire Petit Bourg	54,20	23,40	15:38	15:32	
RN7	Eglise Petit Bourg	55,30	22,30	15:40	15:34	
RN8	Carrefour EDF	56,10	21,50	15:42	15:36	
RN8	Sommet Lapalun	59,30	18,30	15:47	15:41	PM3 - Cat.3
RN8	Giratoire Lourdes	59,60	18,00	15:48	15:42	
RD4	Ecole Morne Vert	62,20	15,40	15:53	15:46	Ferm. Rav.
RN6	Giratoire Fond Savane	64,20	13,40	15:56	15:50	
RN6	Giratoire Quatre Croisées	65,40	12,20	15:58	15:52	
RN6	Giratoire Martienne	69,10	8,50	16:05	15:58	
RD6	Bourg François	69,40	8,20	16:06	15:58	
RD6	Carrefour Saint Laurent	73,50	4,10	16:13	16:06	
RD6	Place des Fetes - St Esprit	77,60	0,00	16:21	16:13	ARRIVEE

TOUR CYCLISTE DE MARTINIQUE 2025 des U17 MIXTE et des FÉMININES
du jeudi 17 au dimanche 20 juillet 2025

RÈGLEMENTS

CHAPITRE 1 : Règlements particuliers

Article 1 : Organisation

Le Tour Cycliste De Martinique 2025 Des U17 Mixtes Et Dames De Martinique est organisé par le Comité Régional de Cyclisme de Martinique sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et du Comité Régional Cycliste de la Martinique. Il se dispute du jeudi 17 au dimanche 20 juillet 2025.

Article 2 : Type de l'épreuve

Engagements et dispositions financières : Epreuve cycliste sur route réservée aux coureurs, U17 mixte âgés de 15 et 16 ans, aux U15 2ème année âgés de 14 ans, et aux féminines. Elle se disputera du jeudi 17 au dimanche 20 Juillet 2025.

Elle est composée d'un prologue et de 4 étapes se déroulant chacun sur le territoire d'une commune de Martinique.

Jeudi 17 juillet	:.....Prologue	:.....Le Lamentin : Anneau Cyclable du Lamentin
Vendredi 18 juillet	:..... Etape 1	:.....Vauclin - Vauclin
Samedi 19 juillet	:..... Etape 2-1	:.....Rivière Pilote - Rivière Pilote
Samedi 19 juillet	:..... Etape 2-2	:.....Rivière Pilote - Sommet Régale
Dimanche 20 juillet	:..... Etape 3	:.....Saint Esprit - Saint Esprit

Tous les chauffeurs des véhicules de la caravane sportive doivent être titulaires d'une licence FFC.

Article 3 : Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement de la FFC, l'épreuve est ouverte aux coureurs des clubs locaux et des équipes invitées. **L'engagement est de 35€ par coureur.**

Seuls les clubs ayant inscrits plus de 2 coureurs seront concernés par le classement par équipe.

Les inscriptions doivent se faire via la plateforme fédérale au plus tard le mercredi 16 juillet 2025 avec le paiement des engagements. AVANT 12 HEURES, délai de rigueur.

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient, 1 heure avant le départ de chaque étape, au lieu prévu pour la signature à côté de la ligne de départ et d'arrivée.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence du collège des commissaires est fixée 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

Article 5 : Liaison radio

Les informations courses sont émises sur la fréquence ordinairement utilisée.

Article 6 : Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le Comité Régional Cycliste de Martinique.

Article 7 : Incidents de courses dans les derniers kilomètres

Étape en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dument constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureurs accidentés est(sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou, desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident.

Son (ou leurs) classement(s) sera (ont) celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dans les trois derniers kilomètres, un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape, et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

Article 8 : PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de la FFC, les 3 premiers coureurs de l'étape doivent se présenter quotidiennement au protocole arrivé, il en sera de même pour les féminines.

Le protocole pour les porteurs de maillots de tous les classements se fera avant le départ du lendemain

Article 9 : RAVITAILLEMENTS

Les ravitaillements à partir de la voiture du Directeur sportif, sont autorisés selon les dispositions réglementaires usuelles. Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

Il est interdit de se débarrasser sans précautions d'aliments, de musettes, de bidons, etc... en quelque lieu que ce soit. **Le coureur ne peut rien jeter sur la chaussée, mais doit se rapprocher de l'une des voitures de la caravane et y remettre l'objet en toute sécurité.**

Le port et l'usage de récipient en verre sont interdits.

Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

Articles 10 : DÉLAI

A chaque étape, le délai d'élimination sera calculé sur le temps du vainqueur augmenté de 30 % pour toutes les étapes en ligne avec possibilité de repêchage laissée à l'appréciation du jury.

Article 11 : ARRIVÉES

Une banderole dite **d'ARRIVÉE** sera placée au-dessus de la ligne prévue, et en travers de la chaussée. En cas de disparition de banderole, la ligne d'arrivée sera signalée par un officiel qui agitera un drapeau à damiers noirs et blancs. Il en sera de même au sommet des côtes ou de toutes autres arrivées faisant l'objet d'un classement.

Tous les coureurs d'un même peloton sont crédités au même temps. Les chronométreurs officient jusqu'à l'arrivée du véhicule balai.

Tous les temps enregistrés par les chronométreurs dans les épreuves en ligne, sont arrondis à la seconde inférieure.

SPRINT : Il est interdit aux coureurs de dévier du couloir qu'ils ont choisi au moment du lancement du sprint en gênant ou en mettant en danger les concurrents.

Article 12 : PÉNALITÉS

Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par les peines prévues au barème des pénalités de la FFC.

Article 13 : RÉCLAMATIONS

Les réclamations doivent être faites auprès des commissaires dans les délais suivants :

Au sujet de l'irrégularité de course ou manœuvre illicite : au plus tard une heure après l'arrivée. Au sujet des classements : au plus tard avant le départ de l'étape suivante.

Au sujet du classement général final : 30 minutes après la communication officielle.

Article 14 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les prix et les primes seront versés aux gagnants par l'intermédiaire de leurs clubs. Une fois les résultats du contrôle biologique connus.

Article 15 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Pour toutes les dispositions qui ne seraient pas consignées dans le règlement. Il conviendra de se référer aux règlements généraux de la FFC.

CHAPITRE 2 : Règlements des classements : U17 Garçons

LES MAILLOTS DE LEADERS

U17 - Garçons :

Jaune	 CRÉDIT AGRICOLE MARTINIQUE	Au Temps
Rose	 SMART	Meilleure Féminines
Vert	MADIVIAL- ALIZÉ ENVIRONNEMENT	Général aux Points
A Pois Rouges	 BAGUETTE PLUS - DEFICLIM	Meilleur Grimpeur
Bleu	 BIMINI – J.B.L.	Général Points Chauds
Blanc	 Midéa* by CLIMCASH - TCHALIAN	Meilleur U17 1ere Année
Rouge	 #LE RESTO - GENIPA.	Général meilleure Équipe

1. Classement Général Individuel aux Temps : MAILLOT JAUNE

Le classement général individuel aux temps s'obtient par addition des temps enregistrés par les chronomètres dans toutes les étapes y compris le prologue, compte tenu des pénalités éventuelles en temps.

En cas d'égalité de temps au « classement général individuel au temps », les fractions de secondes enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont totalisées pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues dans chaque étape pour départager les ex aequo et en dernier ressort à la place obtenue lors de la dernière étape.

Ce classement portera attribution d'un **Maillot Jaune**

Un trophée sera attribué aux trois premiers

Prime journalière au porteur du Maillot : 20 €

2 . Classement aux points : MAILLOT VERT

Le classement général individuel par points s'obtient par l'addition des points attribués à l'arrivée de chaque étape. La cotation de points est celle mentionnée ci-dessous.

Étapes en ligne : du 1er au 15ème : 25-20-16-14-12-10-09-08-07-06-05-04-03-02-

01points Demi-étapes : du 1er au 10ème : 10-09-08-07-06-05-04-03-02-01points

En cas d'égalité de points : les coureurs seront départagés par leur nombre de victoires d'étapes puis par le classement général individuel au temps.

Ce classement portera attribution du **Maillot Vert**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 12 €

3 . Classement du Grand Prix de la Montagne : MAILLOT A POIS ROUGES

Le classement général du meilleur grimpeur s'obtient par addition des points attribués au sommet des cotes précisées par le règlement comme suit :

2ème catégorie : 10 - 08 - 06 - 04 - 03 - 02 - 01 points aux 7 premiers coureurs classés au sommet

3ème catégorie : 06 - 04 - 03 - 02 - 01 points aux 5 premiers coureurs classés au sommet.

En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général final du meilleur grimpeur. le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de place de premier au sommet des côtes de 2ème catégorie sera déclaré vainqueur.

En cas de nouvelle égalité, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de place de premier au sommet des côtes de 3ème catégorie sera déclaré vainqueur.

Si des ex aequo devaient subsister. il sera considéré les places de second puis de troisième. et ainsi de suite.

Ce classement portera attribution d'un **Maillot à Pois Rouges**

4 . Classement Points Chauds : MAILLOT BLEU

Ce classement est obtenu par addition de points attribués aux 4 premiers de chaque sprint point chaud suivant le barème suivant : 05 - 03 - 02 – 01 points.

En cas d'ex aequo, le coureur le mieux classé dans le dernier sprint sera déclaré vainqueur.

En cas d'égalité de points au classement final. Les concurrents seront départagés par le nombre de premières places obtenues dans ce classement aux différents points chauds, puis par le nombre de deuxième places et ainsi de suite. Si des ex aequo devaient subsister, il sera considéré le classement général individuel final.

Ce classement portera attribution du **Maillot Bleu**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 12 €

5. Classement du Meilleur U17 1^{ère} année : MAILLOT BLANC

Le classement du meilleur U17 1^{ère} année est réservé au coureur cadet âgé de 15 ans dans l'année.

Ce classement s'obtient selon la place de ce coureur dans le classement général individuel au temps.

Le vainqueur étant le mieux placé dans ce classement.

Ce classement portera attribution du **Maillot Blanc**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 12 €

6 . Le classement général au temps par équipes : MAILLOT ROUGE

Ce maillot s'obtient par l'addition dans chaque étape individuelle de deux meilleurs temps réalisés au sein de chaque formation.

Aux étapes, en cas d'ex-aequo, les équipes sont départagées par leur nombre de victoires d'étapes par équipes, puis par le nombre de deuxième place et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un nombre supérieur de places obtenues par l'une ou l'autre équipe, permettant d'établir leur classement définitif.

Toute formation réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement par équipes.

Ce classement portera attribution d'un **Maillot Rouge**

1 coupe aux 3 premières équipes du classement général

. Classement Leader Féminines : MAILLOT ROSE

Le classement général individuel aux temps s'obtient par addition des temps enregistrés par les chronomètres dans toutes les étapes y compris le prologue, compte tenu des pénalités éventuelles en temps.

En cas d'égalité de temps au « classement général individuel au temps », les fractions de secondes enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont totalisées pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues dans chaque étape pour départager les ex

aequo et en dernier ressort à la place obtenue lors de la dernière étape.

Ce classement portera attribution d'un **Maillot Rose**

Un trophée sera attribué aux trois premières

Prime journalière au porteur du Maillot : 20 €

Le coureur, premier dans deux classements (ou plus) revêtira donc le **maillot** défini par cette préséance et l'autre (ou les autres) **maillot** (s) sera porté par son suivant immédiat dans ce 2^{ème} classement et ainsi de suite. Toutefois un coureur 1^{er} dans le classement, revêtira obligatoirement le maillot de ce classement.

Le port des différents maillots est obligatoire. Le refus d'en revêtir un, entraînera la mise hors course. L'absence à la cérémonie protocolaire sera sanctionnée par une amende de la manière suivante :

1^{ère} absence 30 €

2^{ème} absence 50 €

3^{ème} absence Mise hors course

RÈGLEMENT PRESSE

DEFINITION

Article 1 : (2.2.038) : Le cahier des charges concerne toute personne de la presse écrite, parlée, audiovisuelle et photos, agissant en voiture ou à moto.

ACCREDITATION

Article 2 : (2.2.039) : Les représentants de la presse qui désirent être présents dans la caravane du Tour Cycliste des U17 Mixtes et Dames de la Martinique 2025 doivent, par l'intermédiaire de leur organe de presse, demander leur accréditation au Comité Régional Cycliste, **au plus tard avant la date de la compétition.**

(2.2.040) : Les personnes régulièrement accréditées par leur organe de presse doivent disposer d'une carte reconnue par :

- L'association de presse nationale ;
- Association Internationale de la Presse Sportive ;
- Association Internationale des Journalistes du Cyclisme.

Article 3 : (2.2.041) : Cette accréditation est délivrée sous certaines conditions, par le Président du Comité Régional Cycliste qui remet à cette personne un macaron.

L'une des conditions, pour chaque organe de presse, est le dépôt, avec la demande d'accréditation, d'un chèque de caution de 500 euros rédigé à l'ordre du Comité Régional Cycliste de Martinique.

En cas de pénalité, le montant de l'amende sera retenu sur le chèque de caution.

Par ailleurs, à l'intention de tous les reporters (à moto ou sur la ligne) **une caution de 100 euros, par chasuble** remise par le Comité Régional, sera retenue sur la caution initiale en cas de dégradation ou de non-retour.

CARAVANE DE PRESSE

Article 4 : (2.2.047) : **Chaque organe de presse ne peut engager qu'une seule voiture et qu'une moto à l'échelon course.**

Article 5 : (2.2.048) : Tous les véhicules de presse doivent porter lisiblement à l'avant, le nom de l'organe de presse représenté. Les voitures porteront en outre, sur le pare-brise, le bandeau distinctif remis par le Comité Régional, la veille de la première étape.

Un photographe ou cameraman par organe de presse sur la ligne d'arrivée. Le journaliste sera revêtu d'une chasuble de couleur. L'absence de ces marques entraînera l'exclusion de la caravane.

Tous les reporters à moto devront revêtir obligatoirement la chasuble qu'ils auront récupérée au Comité Régional au plus tard la veille de la première étape.

L'absence du port de la chasuble entraînera l'éviction de la caravane.

Article 6 : Les véhicules doivent être pilotés par des chauffeurs d'expérience. Chaque organe de presse est responsable des qualités de pilote du chauffeur et du motard qu'il désigne.

CIRCULATION EN COURSE

Article 7 : (2.2.051) : Les chauffeurs et pilotes sont responsables de leur véhicule et doivent se conformer immédiatement aux ordres et consignes des Commissaires et de l'organisateur.

Article 8 : (2.2.052) : A l'arrivée des coureurs, dans le dernier kilomètre, aucun véhicule de presse, quel qu'il soit, ne pourra rester dans la course, sauf exception définie au début de la course.

Article 9 : (2.2.053) : En cas de non-respect des ordres, ou consignes évoquées ci-dessus, le conducteur du véhicule ou les passagers de la moto se verront infliger une pénalité de 50 euros. La sanction pourra aller jusqu'au retrait de l'accréditation pour une durée déterminée en fonction de la gravité des faits, en cas de récidive.

Cette sanction qui sera prise par un membre du collège des commissaires, en accord avec le directeur de l'épreuve ou l'un de ses délégués, devra être appliquée sur le champ.

Article 10 : (2.2.054) : Si l'accréditation est retirée, le véhicule ou la moto ne pourra pas circuler à l'échelon course pour une ou plusieurs des étapes suivantes.

Article 11 : (2.2.055) : Si les personnes de la presse laissent s'accrocher des coureurs à leur véhicule, elles sont mises hors course et suspendues pour une durée déterminée en fonction de la gravité des faits, par le jury du Tour. Par ailleurs, les journalistes ne sont en aucun cas habilités à renseigner ou à conseiller les coureurs. Les contrevenants surpris sont sanctionnés par une amende de 100 euros. En cas de récidive, ils pourront être exclus de la caravane par le jury du Tour.

Article 12 : (2.2.056) : La caravane de presse située à l'avant de la course, ne peut accueillir de voitures publicitaires ou de voitures d'équipes.

Article 13 : (2.2.057) : Au sein de la caravane de presse, les voitures de presse doivent avoir la priorité sur celles

des éventuels invités du Comité Régional.

Article 14 : (2.2.058) : En course, les voitures de presse doivent suivre les directives qui leur sont imposées par les commissaires et l'organisateur. Elles ne peuvent en aucun cas franchir un barrage (drapeau rouge ou disque rouge), si ce n'est après en avoir reçu l'autorisation.

Article 15 : (2.2.059) : Il est interdit de photographier ou de filmer à partir d'une voiture de presse en mouvement. Les prises de vue ne sont autorisées qu'à pied ou à partir de moto.

Article 16 : (2.2.060) : Les voitures de presse doivent respecter le code de la route en vigueur. Elles ne peuvent se mettre sur deux files que dans le but de dégager plus rapidement après en avoir reçu l'autorisation ou la demande du Président du collège des commissaires.

MOTOS DES PHOTOGRAPHES

Article 17 : (2.2.061) : A l'avant de la course, les pilotes doivent circuler devant la voiture du commissaire à l'avant formant ainsi un sas mobile.

Article 18 : (2.2.062) : **Pour prendre les photos, les pilotes se laissent glisser à tour de rôle vers la tête de course, le photographe prend sa photo et immédiatement, le pilote rejoint le sas.**

Article 19 : (2.2.063) : **Aucune moto ne peut rester entre la tête du peloton et la voiture du commissaire à l'avant.** Dans le cas exceptionnel où la moto serait, par surprise, trop près des coureurs, elle doit se laisser dépasser. Elle ne remontera que lorsqu'un commissaire l'y autorisera.

Article 20 : (2.2.064) : A l'arrière de la course, les pilotes circuleront en file indienne à partir de la voiture du président du collège des commissaires, s'obligeant à faciliter la circulation des véhicules appelés au peloton ou souhaitant doubler les coureurs.

Article 21 : (2.2.065) : En montagne et dans les ascensions, les pilotes doivent veiller à ne pas gêner les coureurs ni les véhicules officiels, et en principe, les photographes opéreront à l'arrêt.

Article 22 : (2.2.066) : A l'arrivée, les photographes porteurs de signes distinctifs (chasubles) prendront place de part et d'autre de la chaussée à l'emplacement qui leur est réservé (voir plan figurant en annexe).

MOTOS DES REPORTERS RADIO ET TELEVISION

Article 23 : (2.2.067) : A l'avant. Ces motos doivent se tenir devant le sas des photographes et ne doivent jamais s'intercaler entre la voiture du commissaire et les coureurs. Elles ne peuvent s'intercaler entre deux groupes de coureurs que sur autorisation du commissaire.

Article 24 : (2.2.068) : A l'arrière, elles circuleront à partir de la hauteur des voitures des directeurs sportifs, en file indienne en s'obligeant à faciliter la circulation des véhicules appelés au peloton ou souhaitant doubler les coureurs.

Article 25 : (2.2.069) : L'interview des coureurs en course est interdite, celle des directeurs sportifs est tolérée à l'exception des 10 derniers kilomètres, et à condition qu'elle soit réalisée à partir d'une moto. Une amende de CHF 200.- sera infligée à l'équipe dont le directeur sportif accorde une interview dans les 10 derniers kilomètres.

MOTOS DES CAMERAMEN TELEVISION

Article 26 : (2.2.070) : **Il est admis une seule caméra par organe de presse télévisé, dans la caravane et près de la ligne d'arrivée. La circulation des motos doit se faire de façon à ne pas favoriser ou gêner la progression des coureurs.**

Article 27 : (2.2.071) : Les pilotes s'obligeront à faciliter la circulation des véhicules appelés au peloton ou souhaitant doubler les coureurs.

Article 28 : (2.2.072) : Les cameramen filmeront de profil ou 3/4 arrière. Ils ne peuvent doubler le peloton en filmant que si la largeur de la route le permet. En montagne et dans les ascensions, les prises de vue s'effectueront de l'arrière.

Article 29 : (2.2.073) : **Il est interdit aux motos d'évoluer à proximité des coureurs lorsque leur passager n'effectue pas de prise d'images et / ou de son.**

Article 30 : (2.2.074) : **Il est interdit de filmer à partir d'une moto dans les 500 derniers mètres.**

Article 31 : Les interviews télévisées aux arrivées ne sont autorisées que sur le podium ou dans le stand réservé à cet effet. Toute infraction à cette règle sera sanctionnée par une amende de 500 euros

GRILLES DE PRIX

Prologue	
1 ^{er} - 1 Coupe+ Bouquet	50,00 €
2 ^{ème} - 1 Coupe	45,00 €
3 ^{ème} - 1 Coupe	40,00 €
4 ^{ème} -	35,00 €
5 ^{ème} -	30,00 €
6 ^{ème}	25,00 €
7 ^{ème}	20,00 €
8 ^{ème}	15,00 €
9 ^{ème}	15,00 €
10 ^{ème}	10,00 €
TOTAL	285,00 €

1 ^{ere} Etape	
1 ^{er} - 1 Coupe+ Bouquet	120,00 €
2 ^{ème} - 1 Coupe	90,00 €
3 ^{ème} - 1 Coupe	80,00 €
4 ^{ème} -	70,00 €
5 ^{ème} -	60,00 €
6 ^{ème}	50,00 €
7 ^{ème}	40,00 €
8 ^{ème}	30,00 €
9 ^{ème}	20,00 €
10 ^{ème}	10,00 €
TOTAL	570,00 €

2 ^{ème} Etape 1 ^{er} Tronçon	
1 ^{er} - 1 Coupe+ Bouquet	110,00 €
2 ^{ème} - 1 Coupe	90,00 €
3 ^{ème} - 1 Coupe	80,00 €
4 ^{ème} -	70,00 €
5 ^{ème} -	50,00 €
6 ^{ème}	40,00 €
7 ^{ème}	30,00 €
8 ^{ème}	20,00 €
9 ^{ème}	20,00 €
10 ^{ème}	10,00 €
TOTAL	520,00 €

2 ^{ème} Etape 2 ^{ème} Tronçon	
1 ^{er} - 1 Coupe+ Bouquet	100,00 €
2 ^{ème} - 1 Coupe	80,00 €
3 ^{ème} - 1 Coupe	70,00 €
4 ^{ème} -	60,00 €
5 ^{ème} -	50,00 €
6 ^{ème}	40,00 €
7 ^{ème}	30,00 €
8 ^{ème}	20,00 €
9 ^{ème}	20,00 €
10 ^{ème}	10,00 €
TOTAL	480,00 €

3 ^{ème} Etape	
1 ^{er} - 1 Coupe+ Bouquet	120,00 €
2 ^{ème} - 1 Coupe	90,00 €
3 ^{ème} - 1 Coupe	80,00 €
4 ^{ème} -	70,00 €
5 ^{ème} -	60,00 €
6 ^{ème}	50,00 €
7 ^{ème}	40,00 €
8 ^{ème}	30,00 €
9 ^{ème}	20,00 €
10 ^{ème}	10,00 €
TOTAL	570,00 €

General U15 2 ^{ème} Année		
1 ^{er} - 1 Coupe+ Bouquet	110,00 €	
2 ^{ème} - 1 Coupe	100,00 €	
3 ^{ème} - 1 Coupe	90,00 €	
4 ^{ème} -	80,00 €	
5 ^{ème} -	70,00 €	
6 ^{ème}	60,00 €	
7 ^{ème}	50,00 €	
8 ^{ème}	30,00 €	
9 ^{ème}	20,00 €	
10 ^{ème}	10,00 €	
TOTAL	620,00 €	

Général Maillot Jaune Crédit Agricole		
1 ^{er} - 1 Coupe+ Bouquet	180,00 €	
2 ^{ème} - 1 Coupe	150,00 €	
3 ^{ème} - 1 Coupe	100,00 €	
4 ^{ème} -	80,00 €	
5 ^{ème} -	70,00 €	
6 ^{ème}	60,00 €	
7 ^{ème}	50,00 €	
8 ^{ème}	40,00 €	
9 ^{ème}	30,00 €	
10 ^{ème}	20,00 €	
TOTAL	780,00 €	

Général Maillot Rose Classement Dames		
1 ^{er} - 1 Coupe+ Bouquet	300,00 €	
2 ^{ème} - 1 Coupe	250,00 €	
3 ^{ème} - 1 Coupe	200,00 €	
4 ^{ème} -	100,00 €	
5 ^{ème} -	90,00 €	
TOTAL	940,00 €	

Classements intermédiaires		
1 ^{er} - 1 Coupe+ Bouquet	110,00 €	
2 ^{ème} - 1 Coupe	100,00 €	
3 ^{ème} - 1 Coupe	80,00 €	
4 ^{ème} -	60,00 €	
5 ^{ème} -	50,00 €	
TOTAL	400,00 €	

3 ^{ème} Etape		
1 ^{er} - 1 Coupe+ Bouquet	120,00 €	
2 ^{ème} - 1 Coupe	90,00 €	
3 ^{ème} - 1 Coupe	80,00 €	
4 ^{ème} -	70,00 €	
5 ^{ème} -	60,00 €	
6 ^{ème}	50,00 €	
7 ^{ème}	40,00 €	
8 ^{ème}	30,00 €	
9 ^{ème}	20,00 €	
10 ^{ème}	10,00 €	
TOTAL	570,00 €	

